



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite Municipalité.

Attendu que le **22 avril 2020**, un avis public a été donné, informant toute personne intéressée qu'à la séance ordinaire du 12 mai 2020 à 19h30, le conseil devait statuer sur la demande de dérogation mineure numéro 2020-001;

Attendu que le 13 mars 2020, le Ministère de la Santé et des Services sociaux a adopté le décret # 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

Attendu que l'arrêté numéro 2020-004 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux publié le 15 mars 2020 le conseil de la municipalité est autorisé à siéger à huis clos;

Attendu que l'arrêté numéro 2020-008 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux publié le 22 mars 2020 suspend toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens y compris toute procédure référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal sauf lorsque cette procédure se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil;

Attendu que lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 21 avril 2020, les membres du conseil de la municipalité ont décrété que la décision devant être rendue sur la demande de dérogation mineure numéro 2020-001 était un acte prioritaire au sens de l'arrêté ministériel # 2020-008;

Attendu que l'Arrêté numéro 2020-008 prévoit que les procédures de consultations rattachées à un acte désigné prioritaire doivent être remplacées par une consultation écrite annoncée par un avis public, au moins 15 jours avant la prise de décision;

Conséquemment, est par les présentes donné par la soussigné, Marcelle Paradis, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura une séance du conseil municipal de Lambton le **12 mai 2020 à 19h30**, tenue à huis clos par conférence téléphonique, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-004;

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets :

Permettre l'agrandissement de l'étable et l'augmentation des unités animales bovines avec une distance au niveau des odeurs agricoles d'une habitation voisine au site d'élevage de 83 mètres, alors que la distance séparatrice devrait être de 147,5 mètres

Identification du site concerné :

Le lot 5 688 768, cadastre du Québec, situé au 192, rang St-Joseph. Propriété de la Ferme André Richard Inc.



QUE tout intéressé peut transmettre par écrit ses commentaires ou observations relativement à ces demandes de dérogation mineure, et ce, avant le 12 mai 2020;

QUE les commentaires ou observations doivent être transmis à l'attention de Mme Marcelle Paradis, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité par courriel à l'adresse dg@lambton.ca ou par courrier au 230, rue du Collège, Lambton, Québec, G0M 1H0.

DONNÉ À LAMBTON, CE 22^e JOUR D'AVRIL 2020.

A handwritten signature in blue ink that reads "Marcelle Paradis".

Marcelle Paradis

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication-

Je, Marcelle Paradis, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure # 2020-001. à la porte de l'église Saint-Vital de Lambton et à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton, ainsi que sur le site internet de la municipalité en date du 22 avril 2020.

A handwritten signature in blue ink that reads "Marcelle Paradis".

Marcelle Paradis,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

22 avril 2020

Date